

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 18**7 janvier 2004****SOMMAIRE**

Albimed S.A., Luxembourg	854	Mars Group, S.à r.l., Luxembourg	835
Alexandros, S.à r.l., Luxembourg	863	Methods Line S.A., Dondelange	860
Alternative Finance S.A., Luxembourg	848	Monarchy Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	857
Alternative Finance S.A., Luxembourg	848	O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A.H., Luxembourg	849
Aprilia Luxembourg S.A., Luxembourg	860	Oriental Financial Development S.A.	818
Baldi Holding S.A., Luxembourg	853	Panel Capital S.A., Luxembourg	862
Barsac Invest S.A., Luxembourg	850	Patron Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	863
Beggener Guiden a Scouten, A.s.b.l., Luxembourg	833	Prely International S.A.	818
Belu Capital S.A., Luxembourg	862	Princeberg S.A., Luxembourg	852
Central Estate Investment S.A., Luxembourg	848	(Les) Propriétaires Réunis, S.à r.l., Luxembourg	854
Comptoir Immobilier et Financier S.A., Luxembourg	860	Rawi S.A.H., Luxembourg	854
Continuum Media Partners S.A., Luxembourg	835	Recycling Invest S.A., Luxembourg	861
Crelux Holding S.A., Luxembourg	862	Référence, S.à r.l.	846
Data & Handling Services S.A., Luxembourg	855	Riosal Investment S.A., Luxembourg	864
Edmond Welter & Fils, S.à r.l., Dudelange	861	S.L.F Invest S.A.	849
Electra Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg	845	Santropa S.A.H., Luxembourg	853
Ellmer & Co S.A., Luxembourg	858	Sapeurs-Pompiers, Beyren, A.s.b.l., Beyren	841
EOS Africa S.A.H., Luxembourg	828	Sifolux S.A., Luxembourg	854
Finmex Holding S.A.	818	Société de Gestion de CDC Euro Obligations S.A., Luxembourg	819
Food and Bulk Logistics S.A., Luxembourg	847	Société Luxembourgeoise de Produits Céramiques S.A., Luxembourg	832
Food and Bulk Logistics S.A., Luxembourg	847	Steady Finance Corporation S.A., Luxembourg	858
Food and Bulk Logistics S.A., Luxembourg	847	Sun-Golf S.A., Luxembourg	840
G-Equity Fix Conseil S.A., Luxembourg	862	Sun-Golf S.A., Luxembourg	860
Gammafund Capital S.A., Luxembourg	863	Sunningdale Properties S.A., Luxembourg	827
Golf Services S.A., Luxembourg	846	Sunningdale Properties, S.à r.l., Luxembourg	827
Golf Services S.A., Luxembourg	847	Torak, S.à r.l., Wintrange	818
Grant Finance & Co S.A., Luxembourg	857	Tourist Management Holding S.A.	818
Green Life S.A.H., Luxembourg	853	Tricolor S.A., Luxembourg	858
Haegin S.A., Luxembourg	859	Tricolor S.A., Luxembourg	859
Horaine S.A.H., Luxembourg	846	Trust Holding S.A.	818
Investment Trust S.A., Luxembourg	827	Tulgo S.A., Luxembourg	864
Investment Trust S.A., Luxembourg	827	Uno S.A., Luxembourg	864
Island Capital, S.à r.l., Luxembourg	819	Valnoc S.A., Luxembourg	845
J.B.S.A. S.A., Luxembourg	859	Vector Holding S.A., Luxembourg	853
Jotrade Investment S.A., Luxembourg	860	Vector Holding S.A., Luxembourg	854
Kalifa S.A., Luxembourg	861	WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	834
Kreizheck, S.à r.l., Bridel	861		
Laurélie S.A.	826		
Lencor Investment S.A., Luxembourg	864		

FINMEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
ORIENTAL FINANCIAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.
PRELSY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.
TOURIST MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

—
EXTRAIT

Par jugements du 18 décembre 2003 et sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés:

- FINMEX HOLDING S.A.,
- ORIENTAL FINANCIAL DEVELOPMENT S.A.,
- PRELSY INTERNATIONAL S.A.,
- TOURIST MANAGEMENT HOLDING S.A.,
- TRUST HOLDING S.A.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius et liquidateur Maître Marthe Feyereisen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M. Feyereisen

Le liquidateur

Enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06015. – Reçu 89 euros.

Enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06019. – Reçu 12 euros.

Enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06021. – Reçu 12 euros.

Enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06022. – Reçu 12 euros.

Enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06023. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085715.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2003.

TORAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 10, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 63.416.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Nigel Tasker, ingénieur, né à Tangier, le 13 décembre 1950, demeurant au 122, St. Peters RD Earcey Reading RG-6 1 PH U.K,

ici représenté par Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle TORAK, S.à r.l. (R. C. B 63.416) avec siège social à L-5495 Wintrange, 10, route du Vin, constituée suivant acte notarié du 24 février 1998, publié au Mémorial C n° 393 du 29 mai 1998.

Lequel comparant a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'il en conclut formellement à la dissolution de ladite société:

- qu'il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute;

- que les livres et documents desdites sociétés dissoutes seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Nous, Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la S.à r.l. TORAK, S.à r.l.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2003, vol. 892, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 décembre 2003.

G. d'Huart.

(083769.3/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SOCIETE DE GESTION DE CDC EURO OBLIGATIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 10.578.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 31 mars 2003, par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte n° 195/2003, que:

* le mandat des administrateurs est continué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004 et se compose comme ci-après:

- La Caisse des Dépôts et Consignations ayant son siège social à F-75658 Paris, Cedex 13, 26/28, rue Neuve Tolbiac, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B335128898, représentée par M^{me} Isabelle Bouillot, en sa qualité de Directeur général adjoint, présidente;

- la NATEXIS BANQUES POPULAIRES, ayant son siège social à F-75007 Paris, 45, rue Saint Dominique, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B542044524, représentée par M. Jean-Pierre Morin, en sa qualité de directeur-général;

- La BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, ayant son siège social à L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 30.775, représentée par M. Raymond Kirsch, en sa qualité de directeur général;

- La DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, ayant son siège social à D-60235 Francfort/Main, Mainzer Landstrasse 16, inscrite au Amtsgericht Frankfurt, HRA 16068, représentée par M. Dieter Goose, en sa qualité de membre de la direction;

- M. Christian Giacomotto, né à Tunis (Tunisie), le 21 juillet 1940, demeurant à F-75001 Paris,

- M. Philippe Marchat, né à Saint-Jean-d'Angely (F), le 12 janvier 1930, demeurant à F-75016 Paris,

- M. Alain Brochard, né à Paris (6^{ème} arrondissement), le 2 octobre 1941, demeurant à F-75015 Paris,

* le mandat de société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anciennement MONTBRUN (REVISION), S.à r.l.) comme commissaire aux comptes de la Société de Gestion et comme réviseur d'entreprises du fonds commun de placement CDC EURO OBLIGATIONS est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004.

L'assemblée générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice 2002.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083096.3/208/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

ISLAND CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.403.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-first day of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MEC INDIA B.V. (to be renamed MEC JAVA B.V.), a Dutch limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered office at Level 2, De Lairestraat 111-115, 1075 HH Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 20, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name.**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ISLAND CAPITAL, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place

in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

2.3. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two hundred and forty six million four thousand three hundred and fifty US Dollars (246,004,350.- USD) represented by eight million two hundred thousand one hundred and forty-five (8,200,145) shares in registered form with a par value of thirty US Dollars (30.- USD) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of the redeemed shares.

5.3. Without prejudice to the provisions of article 5.2., the share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners.

If there is only one partner, the shares held by the said partner are freely transferable to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the sole manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature (and motives) of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken at a simple majority of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of its sole manager, and, in the case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner, or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the partners.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2003.

Subscription - Payment

Thereupon, MEC INDIA B.V. (to be renamed MEC JAVA B.V.), prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for all the shares and to pay them-up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on the 20 November 2003, by the management of MEC INDIA B.V. (to be renamed MEC JAVA B.V.) to which an interim balance sheet as per 20 November 2003 is attached.

According to the said certificate:

«- all assets and liabilities of the company are shown on the attached certified balance sheet as per 20 November 2003,

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be 246,004,476 US Dollars,

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to ISLAND CAPITAL, S.à r.l.,

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to ISLAND CAPITAL, S.à r.l., will be accomplished by the undersigned.»

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 7,000.- €.

Capital tax

Insofar as the contribution in kind consists of the entire patrimony (assets and liabilities) of MEC INDIA B.V. (to be renamed MEC JAVA B.V.), a company incorporated and established in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971 which provides for capital duty exemption.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
Mr Bart Zech, corporate director, born on September 5, 1969 in Putten, the Netherlands, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MEC INDIA B.V. (qui sera renommée MEC JAVA B.V.), une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à Level 2, De Lairestraat 111-115, 1075 HH Amsterdam, Pays-Bas,

ici représenté par M^e Dirk Leermakers, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 novembre 2003.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ISLAND CAPITAL, S.à r.l (la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à deux cent quarante six millions quatre mille trois cent cinquante US dollars (246.004.350,- USD), représenté par huit millions deux cent mille cent quarante cinq (8.200.145) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de trente US dollars (30,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du surplus du prix d'achat. La décision de la Société de racheter ses parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

5.3. Sans préjudice des dispositions de l'article 5.2., le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles à un non-associé.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quart du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ces derniers constitueront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités à des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation à la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout membre du conseil de gérance agissant individuellement ou, par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice, y inclus des bénéfices reportés ou ceux affectés à une réserve extraordinaire.
3. La décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par l'assemblée générale extraordinaire des associés.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre 2003.

Souscription - Libération

Sur ce, MEC INDIA B.V. (qui sera renommée MEC JAVA B.V.) préqualifiée et représentée comme ci-dessus, déclare souscrire l'ensemble des parts sociales et les libérer intégralement par un apport en nature de tous ses éléments d'actif et de passif.

La propriété et la valeur desdits éléments d'actif et de passif ont été certifiés au notaire soussigné au moyen d'un certificat en date du 20 novembre 2003 émis par la direction de MEC INDIA B.V. (qui sera renommée MEC JAVA B.V.) auquel a été annexé un bilan intérimaire au 20 novembre 2003.

Selon ce certificat:

«- l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la société sont détaillés dans le bilan certifié au 20 novembre 2003, annexé à la présente,

- la valeur nette de la société, telle qu'elle résulte du bilan annexé à la présente et calculée sur la base de principes comptables généralement acceptés, est estimée à 246.004.476 US dollars,

- il n'existe aucun obstacle, légal ou contractuel, au transfert de propriété de tels actifs et passifs au profit de la société ISLAND CAPITAL, S.à r.l.,

- l'ensemble des formalités relatives au transfert des droits de propriétés relativement auxdits actifs et passifs au profit de la société ISLAND CAPITAL, S.à r.l., seront accomplis par la soussignée.»

Le surplus entre la valeur nominale des actions émises et la valeur de l'apport en nature sera transféré à un compte de primes d'émission.

Le certificat détaillé ci-dessus, demeurera, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, annexé au présent acte afin d'être formalisé auprès des autorités compétentes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 7.000,- €.

Droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'intégralité du patrimoine (actifs et passifs) de MEC INDIA B.V. (qui sera renommée MEC JAVA B.V.), une société constituée et établie dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 sur l'exemption du droit d'apport.

Décisions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Bart Zech, administrateur de sociétés, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

2. Le siège social de la Société est établi à L-636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, vol. 141S, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

P. Frieders.

(083741.3/212/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

LAURELIE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.568.

La convention de domiciliation conclue le 29 décembre 2000 entre la société LAURELIE S.A. et FIDUCIAIRE EURO-LUX S.A. a pris fin.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083324.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

INVESTMENT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.368.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083240.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

INVESTMENT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.368.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Signature.

(083239.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

SUNNINGDALE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.918.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 21 mars 2002

Les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2001 sont acceptés.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2001 sont approuvés.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

SUNNINGDALE PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083732.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SUNNINGDALE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.918.

Extrait du rapport de gestion aux associés sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2002, en date du 10 décembre 2003

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant en date du 10 décembre 2003, ont pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2002 est affecté de la manière suivante:

- Réserve légale	EUR	805,04
- Résultats reportés.	EUR	348.987,08

Décharge est donnée au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SUNNINGDALE PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083727.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

EOS AFRICA, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 97.409.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fifth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) E OPPENHEIMER & SON INTERNATIONAL LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) Mr Joseph R. Darne, director of companies, with professional address at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, both here represented by Mr Paul Krzysica, company secretary, with professional address at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on December 4, 2003.

Such proxies, after signature *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties («the Appearers») have decided to form amongst themselves a limited holding company (société anonyme holding) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

Art. 1. There is hereby formed a limited holding company under the name of EOS AFRICA.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is all operations which are directly or indirectly related to the taking of participating interests, in whatsoever form, in any undertaking, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, subject to the provisions set in Article 209 of the law on commercial companies.

It may more specifically use its funds for the creation, the management, the development of a portfolio consisting of any securities and patents, of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these businesses and patents, contract loans with or without guarantee, grant to the companies, in which it has direct participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of July 31, 1929, as amended, concerning holding companies.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two (2.-) euro (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound by the sole signature of any Director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in the month of June at 10.30 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31, 1929 on holding companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) E OPPENHEIMER & SON INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, fifteen thousand four hundred and nine- 15,499
ty-nine shares

2) Mr Joseph R. Darne, prenamed, one share. 1

Total: fifteen thousand five hundred shares 15,500

All these shares have been entirely paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) Mr Joseph R. Darne, director of companies, born on January 21, 1945 in Rose Hill, Mauritius, with professional address at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,

b) Mr Noel L. McCormack, director of companies, born on December 12, 1952 in Dublin, Ireland, with professional address at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,

c) Mr John T. Wheeler, director of companies, born on July 7, 1950 in Sale, England, with professional address at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

3) The following is appointed Auditor:

DELOITTE & TOUCHE S.A., R. C. Luxembourg B 67.895, a company with registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.

5) The Company shall have its registered office at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers, said appearers, through their proxy holder, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) E OPPENHEIMER & SON INTERNATIONAL LIMITED, une société avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) Monsieur Joseph R. Darne, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,

tous les deux ici représentés par Monsieur Paul Krzysica, company secretary, avec adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données à Luxembourg, le 4 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesdits comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EOS AFRICA.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) E OPPENHEIMER & SON INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2) Mr Joseph R. Darne, préqualifié, une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Joseph R. Darne, administrateur de sociétés, né le 21 janvier 1945 à Rose Hill, Mauritius, avec adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,

b) Monsieur Noel L. McCormack, administrateur de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg,

c) Monsieur John T. Wheeler, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1950 à Sale, Angleterre, avec adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

DELOITTE & TOUCHE S.A., R. C. Luxembourg B 67.895, une société avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège de la société est fixé au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Krzysica, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 36, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083757.3/230/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRODUITS CERAMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 36.071.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il y a lieu de lire dans l'extrait enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, référence LSO-AK06184, déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003, que:

- La décision prise par le Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2003 relative à la nomination de Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant 18, rue de la Résistance, L-8020 Strassen, en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire, a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083697.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BEGGENER GUIDEN A SCOUTEN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1149 Luxembourg, 224, rue des Sept-Arpents.

STATUTS

Entre les soussignés:

Prénom, nom, adresse, profession, nationalité:

- 1) Andrino Bruno, 6, rue Bour, L-7216 Bereldange, étudiant, portugaise;
- 2) Berens Serge, 1, rue des Jardins, L-7232 Bereldange, étudiant, luxembourgeoise;
- 3) Ewen Luc, 16, Elterstrachen, L-7260 Bereldange, employé privé, luxembourgeoise;
- 4) Faber Marc, 11, rue de Rochefort, L-2431 Luxembourg, ingénieur technicien, luxembourgeoise;
- 5) Grond Sandy, 66, rue de Luxembourg, L-7330 Heisdorf, étudiante, luxembourgeoise;
- 6) Hennes Alain, 56, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange, étudiant, luxembourgeoise;
- 7) Hinger Paul, 38, rue du Nord, L-7242 Helmsange, employé privé, luxembourgeoise;
- 8) Mousel Pascal, 92A, rue Schetzel, L-2518 Luxembourg, étudiant, luxembourgeoise;
- 9) Nilles Robert, 29, rue Mathias Hertert, L-1729 Luxembourg, fonctionnaire d'Etat, luxembourgeoise;
- 10) Ries Frank, 273, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, étudiant, luxembourgeoise;
- 11) Ries Marc, 273, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, étudiant, luxembourgeoise;
- 12) Ries Roland, 273, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, étudiant, luxembourgeoise;
- 13) Schroeder Jennifer, 20, route de Luxembourg, L-6210 Consdorf, infirmière, luxembourgeoise;
- 14) Simon Pascal, 5, Mathias Hertert, L-1729 Luxembourg, fonctionnaire des P&T, luxembourgeoise;
- 15) Ugen Joseph, 16, rue des Roses, L-7249 Bereldange, étudiant, luxembourgeoise,

ainsi que ceux en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Dénomination et siège. L'association est dénommée BEGGENER GUIDEN A SCOUTEN, A.s.b.l. Son siège est fixé à 224, rue des Sept-Arpents, L-1149 Luxembourg, mais pourra être transféré dans n'importe quelle localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration. La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

- d'apporter un soutien moral et financier au Groupe des LËTZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN, SAINT CHRIS-TOPHE, Beggen,
- de défendre les intérêts généralement quelconques de ce groupe.

L'association est politiquement neutre. Elle sollicitera l'appui de personnes ou groupements qui peuvent l'aider dans ses activités. Elle pourra notamment exploiter des centres de formation et de rencontre, des centres d'hébergement guides/scouts et tout bien mobilier ou immobilier ainsi qu'effectuer toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions. L'association se compose de membres effectifs et de membres d'honneur, le titre de membre d'honneur est conféré par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration. Les membres d'honneur ont le droit d'assister sans droit de vote aux assemblées générales. Peut devenir membre effectif toute personne physique et majeure d'âge ayant posé sa candidature au Conseil d'Administration de l'association.

L'admission du nouveau membre est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration.

La qualité de membre se perd:

- par dissolution de l'association,
- par le non-paiement de la cotisation endéans les six mois de son échéance,
- par la démission du membre,
- par l'exclusion, proposée par le Conseil d'Administration, et prononcée par l'Assemblée Générale, au cas où le membre a fait preuve d'un comportement contraire aux intérêts de l'association.

Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à trois.

Art. 4. Administration. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- 1) L'Assemblée Générale. Elle est l'instance suprême de l'association.
- 2) Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale et chargé par elle de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation de ses directives.

Art. 5. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le Conseil d'Administration. Elle est convoquée par celui-ci une fois par an, au cours du premier trimestre de l'année à l'endroit désigné par le Conseil d'Administration. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations écrites ou publiées, quatorze jours au moins avant l'Assemblée par les soins du Conseil d'Administration, doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

Toute Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée par le Conseil d'Administration, soit de son propre chef, soit lorsqu'un quart des membres effectifs en fait la demande.

Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 et pour:

- a) la fixation des cotisations qui ne peuvent dépasser 50,- Euros,
- b) l'approbation des rapports d'activité et de trésorerie du Conseil d'Administration,
- c) la nomination de deux vérificateurs de caisse.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les objets à l'ordre du jour arrêté préalablement par le Conseil d'Administration et porté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement lors de l'Assemblée.

Le vote à l'Assemblée Générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration.

L'Assemblée Générale délibère quel que soit le nombre des membres présents et décide par vote à main levée ou au secret. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix la proposition est rejetée.

L'exclusion d'un membre exige le vote secret. Il sera dressé un procès-verbal de l'Assemblée Générale signé par le président et le secrétaire.

Art. 6. Le Conseil d'Administration. L'association est administrée par un Conseil d'Administration, qui est composé de trois à sept membres.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale, pour un terme d'une année.

Toute candidature à un siège au Conseil doit parvenir par écrit au Conseil d'Administration, au plus tard huit jours avant l'Assemblée Générale. Le Conseil élit annuellement en son sein un président, un secrétaire, et un trésorier.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.

Les fonctions d'administrateur sont gratuites, un remboursement de frais étant admis sur l'autorisation écrite du Conseil.

Le Conseil d'Administration peut se faire conseiller par un délégué du comité du groupe des GUIDES & SCOUTS SAINT CHRISTOPHE, Beggen.

Art. 7. Gestion. L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale et lui présente annuellement son rapport d'activité.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales et représente l'association dans tous actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'association sont signés et contresignés par 2 Administrateurs, parmi lesquels le président, le secrétaire ou le trésorier.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il s'occupe de la gérance financière de tous les biens mobiliers et immobiliers exploités par l'association. Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être visées au préalable par le président ou le secrétaire. Après la fin de chaque exercice, le trésorier présente le compte financier aux vérificateurs de caisse et au Conseil d'Administration.

Art. 8. Modifications des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi organique du 21 avril 1928.

Art. 9. Dissolution de l'association. La dissolution de l'association est prononcée par l'Assemblée Générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928 (Article 20).

Le produit de la liquidation des biens sociaux sera versé au GROUPE DES GUIDES & SCOUTS ST. CHRISTOPHE, Beggen ou au cas où ce Groupe aurait été dissous auparavant, à une association de bienfaisance.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04523. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083866.3/000/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 5.024.540,88 EUR.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 88.007.

Extrait d'une résolution prise par l'associé de la Société en date du 14 octobre 2003

Il résulte de ladite décision que:

- La société KPMG AUDIT ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée auditeur de la société, avec effet rétroactif au 20 juin 2002.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083679.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

MARS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 5.152.750,- EUR.**

Siège social: L-2652 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.137.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 29 octobre 2003 que Monsieur Dominique Gilles Mars, résident à Paris, a cédé 1 part sociale de la société MARS GROUP, S.à r.l. (la Société) à LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 40.312, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Les parts sociales de la Société sont dès lors toutes détenues comme suit:

- M. Dominique Gilles Mars. 20.610 parts sociales
- INTERCONSULT 1 part sociale

Pour extrait sincère et conforme

MARS GROUP, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083260.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 97.457.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. ACCESS INDUSTRIES L.L.C. having its registered office in The Prentice-Hall Corporation System, Inc., 32 Lookerman Square, Suite L-100 Dover, Delaware 19904,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, by virtue of a proxy given on October 28th, 2003, which will remain annexed to the present deed,

itself represented by Mrs Karine Vautrin, lawyer, residing in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller and Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, acting jointly in the respective qualities of attorney-in-fact A.

2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

here represented by Mrs Karine Vautrin, prenamed and Mr Ronald Chamielec, prenamed, acting jointly in the respective qualities of attorney-in-fact A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and

patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of the month of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.
- 2) The first general annual meeting will be held on 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. ACCESS INDUSTRIES L.L.C., prenamed, three hundred and nine shares	309
2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822,
 - c) Mr Peter Thoren, company's vice-chairman, born on January 12th, 1956, in New York (USA), residing in 10019 New York (USA), 730 Fifth Avenue, 20th floor.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 68.168.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Peter Thoren, prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, Mr Peter Thoren, prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ACCESS INDUSTRIES L.L.C., ayant son siège social à The Prentice-Hall Corporation System, Inc., 32 Lookerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware 19904,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 37.974, en vertu d'une procuration datée du 28 octobre 2003, laquelle restera annexée aux présentes,

elle-même représentée par Madame Karine Vautrin, juriste, demeurant à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prénommée, ici représentée par Madame Karine Vautrin, prénommée et Monsieur Ronald Chamielec, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONTINUUM MEDIA PARTNERS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. ACCESS INDUSTRIES L.L.C., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 67.822,
 - c) Monsieur Peter Thoren, vice-président de société, né à New York (USA), le 12 janvier 1956, demeurant à 10019 New York (USA), 730 Fifth Avenue, 20^{ème} étage.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. B 68.168.
4. Le siège social de la société est fixé à:
L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Peter Thoren, prénommé.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Peter Thoren, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, vol. 141S, fol. 8, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084321.3/220/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

SUN-GOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 53.426.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 décembre 2003 que:

- Monsieur Steve Lang, gérant de société, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Paul Muller, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- La décision prise par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 2003 relative à la nomination de Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant 18, rue de la Résistance, L-8020 Strassen, en remplacement de Monsieur Marcel Recking démissionnaire a été ratifiée.

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, au 122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083701.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SAPEURS-POMPIERS, BEYREN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-5410 Beyren, rue de l'Eglise.

STATUTEN

Zwischen den Unterzeichneten:

Back Mario, Luxemburger, Staatsangestellter, 2B, rue Berghaff, L-5410 Beyren;
 Eischen Henri, Luxemburger, Staatsbeamter, 18, rue Langheck, L-5410 Beyren;
 Fettes Ferdinand, Luxemburger, Rentner, 30, rue Fuert, L-5410 Beyren;
 Gales Laurent, Luxemburger, CFL Angestellter, 3, rue du Chemin de Fer, L-5351 Oetrange;
 Hoffmann Pierre, Luxemburger, Landwirt, 10, rue Langheck, L-5410 Beyren;
 Hopp Armand, Luxemburger, Staatsbeamter, 4, rue Widdem, L-5410 Beyren;
 Nilles Jean-Pierre, Luxemburger, Landwirt, 45, rue Fuert, L-5410 Beyren;
 Paiva David, Luxemburger, Student, 26A, rue Fuert, L-5410 Beyren;
 Rettel Olivier, Luxemburger, Privatbeamter, 2A, rue de Canach, L-5410 Beyren;
 Rock Fernand, Luxemburger, Privatbeamter, 12, rue Widdem, L-5410 Beyren;
 Rock Guy, Luxemburger, Privatbeamter, 12, rue des Champs, L-3327 Crauthem;
 Rollinger Roger, Luxemburger, Landwirt, 13, rue Berghaff, L-5410 Beyren;
 Valstar Leendert, Niederländer, Landwirt, 4, rue des Fleurs, L-6841 Machtum;
 Zemmes Emile, Luxemburger, Rentner, 39, rue Fuert, L-5410 Beyren,

und allen später eintretenden Personen wird eine Vereinigung ohne Gewinnzweck (A.s.b.l.) gegründet, welche dem diesbezüglichen Gesetz vom 21. April 1928 und dessen Abänderungen durch die Gesetze vom 22. Februar 1984 und vom 4. März 1994 sowie diesen Statuten unterliegt.

Kapitel I. - Name - Sitz - Dauer - Zweck

Art. 1. Die Vereinigung (nachstehend auch die Feuerwehr resp. die Wehr genannt) trägt den Namen SAPEURS-POMPIERS, BEYREN, Association sans but lucratif resp. POMPJEEN BEYREN, Verenegong ouni Gewënnzweck.

Art. 2. Der Sitz der Vereinigung ist im Feuerwehrlokal, rue de l'Eglise, L-5410 Beyren.
Er kann, wenn notwendig, verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4.

1. Die Vereinigung ist der freiwillige Zusammenschluss von Männern, Frauen und Jugendlichen zu einer Hilfsorganisation bei Bränden, Notständen sowie anderen Veranstaltungen.

2. Eine weitere Aufgabe besteht darin, die Mitglieder zur Hilfsbereitschaft anzuregen sowie Kameradschaft zu fördern und zu pflegen.

3. Ein weiteres Ziel ist die Bildung einer Jugendfeuerwehr die nach den Reglementen der Nationalen Jugendfeuerwehrkommission auszurichten ist.

Art. 5. Die Vereinigung gehört über ihren Kantonalverband dem Luxemburger Landesfeuerwehrverband an und steht freiwillig, ehrenamtlich und autonom im Dienste der Gemeinde.

Kapitel II. - Mitgliedschaft

Art. 6. Die Feuerwehr besteht aus:

Aktiven-Mitgliedern,
 Inaktiven-Mitgliedern,
 Jugendwehr-Mitgliedern,
 Ehren-Mitgliedern.

Art. 7. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, darf jedoch nicht unter 3 (drei) fallen.

Art. 8.

1. Aktives Mitglied kann jede/r unbescholtene/r männlicher oder weibliche Bürger/in werden.

2. Für Aktive und Jugendwehr-Mitglieder gelten die Aufnahmebedingungen welche in den allgemeinen Statuten des Kantonalverbandes sowie des Luxemburger Landesfeuerwehrverbandes vorgesehen sind - inkl. «Mutuelle vun de Lëtzebuerger Pompjeeën» + «Caisse d'Allocation de vétérance». Ausserdem unterliegen sie dem Gemeindegesetz vom 13. Dezember 1988 sowie dem diesbezüglichen Grossherzoglichen Reglement vom 7. Mai 1992.

Art. 9. Der jährliche Mitgliedsbeitrag wird von der Generalversammlung festgelegt. Er darf EUR 50,00 nicht überschreiten.

Art. 10. Inaktives Mitglied wird jedes aktive Mitglied beim Erreichen der Altersgrenze (65 Jahre) oder bei Invalidität. Inaktive Mitglieder bleiben stimmberechtigt und wahren ihre erworbenen Rechte auf Ehrenabzeichen, Veteranenzulage und Sterbegeld.

Art. 11. Ehrenmitglied kann jeder werden, der zur Förderung und Unterstützung der Feuerwehr einen hierzu bestimmten Jahresbeitrag leistet. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

Art. 12. Jedes aktive und inaktive Mitglied hat das Recht:

- bei der Gestaltung des Wehrgeschehens aktiv mitzuwirken;
- in eigener Sache gehört zu werden;
- ab dem 16. Lebensjahr an der Wahl der Verwaltungsratsmitglieder teilzunehmen;
- jedes Mitglied ist erst stimmberechtigt nach einem Jahr aktiver Mitgliedschaft.

Art. 13. Jedes aktive Mitglied übernimmt freiwillig die Verpflichtung:

- die im Rahmen der Statuten gegebenen Anordnungen zu befolgen;
- mindestens dreimal im Jahr pünktlich und aktiv an den praktischen und theoretischen Übungen teilzunehmen;
- sich an allen anderen Wehrveranstaltungen ebenfalls aktiv zu beteiligen;
- bei Abwesenheit den «Chef de Corps» oder ein anderes Verwaltungsratsmitglied zu informieren;
- sich soweit wie möglich an allen Einsätzen der Wehr, bei Bränden und sonstigen Notfällen aktiv zu beteiligen;
- Disziplin und Gehorsam gegenüber den Vorgesetzten, sowie Kameradschaft innerhalb der Wehr zu pflegen;
- sich aktiv zum Gedeihen und Ansehen der Feuerwehr einzusetzen.

Art. 14. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- Tod;
- Freiwilligen Austritt;
- Ausschluss durch den Verwaltungsrat.

Art. 15. Der Ausschluss eines Mitgliedes wird durch den Verwaltungsrat mit einer Stimmenmehrheit der anwesenden Verwaltungsratsmitglieder vorgenommen und zwar wenn ein Mitglied durch eine Tat oder Nachlässigkeit schwerwiegend gegen die Statuten der Vereinigung, des Kantonal- oder Landesfeuerwehrverbandes verstossen hat.

Art. 16. Bei Austritt oder Ausschluss eines aktiven oder eines inaktiven oder eines jugendlichen Mitgliedes, besteht kein Anrecht auf jedwede Auszahlung oder Rückerstattung von Geld oder Material.

Art. 17. Das austretende oder ausgeschlossene aktive oder inaktive oder jugendliche Mitglied ist verpflichtet, das zu seiner Verfügung gestandene Eigentum der Wehr, beziehungsweise der Gemeinde unvermittelt dem Verwaltungsrat auszuhändigen.

Kapitel III. - Verwaltung

Art. 18. Die Leitung der Feuerwehr geschieht durch den Verwaltungsrat (nachstehend auch Vorstand genannt) an dessen Spitze der Präsident steht. Der Vorstand setzt sich aus aktiven und inaktiven Mitgliedern zusammen. Die Zahl der Vorstandsmglieder kann zwischen minimum 7 und maximal 9 liegen. Die Zusammensetzung ist folgende:

- a) Präsident ist der «Chef de Corps»;
- b) Vizepräsident ist der «Chef de Corps adjoint»;
- c) Sekretär;
- d) Kassierer;
- e) Instruktor;
- f) Jugendleiter;
- g) 3 Beisitzende.

Art. 19. Die unter a)-b)-e) des Art. 18 Zitierten, d.h. alle Gradierten, werden auf unbestimmte Zeit mit einfacher Stimmenmehrheit von der Generalversammlung in geheimer Wahl bestimmt und jedes Jahr aufs neue von derselben in ihrem Amt bestätigt.

Die Wahl des «Chef de Corps» ist umgehend der Gemeindeverwaltung und dem Generalsekretariat des Luxemburger Landesfeuerwehrverbandes, über den zuständigen Kantonalverband, mit Angabe der kompletten Adresse, schriftlich zu melden.

Art. 20. Sekretär, Kassierer und Jugendleiter werden ebenfalls von der Generalversammlung, mit einfacher Stimmenmehrheit, in geheimer Wahl, für die Dauer von 4 Jahren ermittelt. Bei eventueller Stimmgleichheit entscheidet das Dienstalter der Kandidaten.

Art. 21. Um sich für einen der unter Art. 18 aufgeführten Posten a)-b)-e)-f) zu bewerben, gelten für die Kandidaten die Bedingungen welche, in den Statuten des Kantonalverbandes sowie des Luxemburger Landesfeuerwehrverbandes, für den jeweiligen Posten vorgeschrieben sind. Ausserdem gilt das Gemeindegesetz vom 13. Dezember 1988 sowie das diesbezügliche Grossherzogliche Reglement vom 7. Mai 1992

Art. 22. Chef de Corps, Chef de Corps adjoint, Instruktor und Jugendleiter treten aus ihrem Amt aus: durch Tod, freiwilligen Austritt, Abberufung, Ausschluss, Wohnwechsel in eine andere Gemeinde und beim Erreichen der vom Landesverband vorgeschriebenen jeweiligen Altersgrenze.

Art. 23. Die Aufgaben des Vorstandes sind:

- die Geschäftsführung der Vereinigung;
- die Aufnahme resp. der Ausschluss von Mitgliedern;
- die Vertretung der Vereinigung in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten;
- die Vorbereitung und Einberufung der Generalversammlung und die Festsetzung der Tagesordnung;
- die Absicherung des Fortbestehens der Feuerwehr durch eine Jugendwehr.

Art. 24. Der Vorstand tritt zusammen auf Einberufung hin durch den Präsidenten (oder dessen Stellvertreter). Eine Einberufung wird obligatorisch sobald 1/3 der Vorstandsmglieder dies verlangen.

Art. 25. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn wenigstens 2/3 seiner Mitglieder anwesend sind. Er fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

Art. 26. Die Aufgaben des «Chef de Corps»:

- die Leitung des Ausbildungs-, Übungs-, Feuerschutz-, und Rettungsdienstes; die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlungen;
- die Beurkundung mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und aller wichtigen Schriftstücke;

- die Aufsicht über statutengemässen Auftritt und vorschriftsmässige Bekleidung seiner Feuerwehrleute bei Ausgängen der Wehr,
- die Vertretung der Wehr bei allen öffentlichen Anlässen;
- die Überwachung einer ordnungsgemässen Führung von Inventar- und Dienstbuch, sowie von Anwesenheits- und Mitgliederliste.

Die Aufgaben des «Chef de Corps Adjoint»:

- er unterstützt den «Chef de Corps» bei der Ausführung seiner Mission und ersetzt ihn im Abwesenheits- und Verhinderungsfalle.

Die Aufgaben des Instructors:

- er sorgt, unter Aufsicht und Anweisung des «Chef de Corps», für die Ausbildung der Feuerwehrleute in der Wehr.

Die Aufgaben des Jugendleiters:

- er unterrichtet, unter Aufsicht des «Chef de Corps», die Jugendabteilung der Feuerwehr nach Reglementen und Vorschriften der Nationalen Jugendfeuerwehrkommission. Er legt dem «Chef de Corps» Rechenschaft ab.

Kapitel IV. - Generalversammlung

Art. 27.

1. Die Generalversammlung muss mindestens einmal im Jahr, und zwar im ersten Trimester, vom Vorstand einberufen werden. Eine aussergewöhnliche Generalversammlung muss einberufen werden wenn vitale Interessen der Wehr resp. wenn 1/5 der Mitglieder durch einen schriftlichen Antrag, dies verlangen.

2. Die Einberufung muss wenigstens 14 Tage vor dem festgesetzten Datum der Generalversammlung schriftlich geschehen. Zugleich muss die Einladung auch die Tagesordnung beinhalten.

Art. 28. Jeder schriftliche Antrag der von mindestens 1/20 der Mitglieder der letzten Liste unterzeichnet ist muss auf die Tagesordnung gestellt werden. Es kann nur über die Punkte entschieden werden die sich auf der Tagesordnung befinden.

Art. 29. Die Generalversammlung wird vom Präsidenten oder, in dessen Verhinderungsfalle, vom Vizepräsidenten geleitet.

Art. 30. Die Generalversammlung ist öffentlich.

Art. 31. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- die geheime Wahl vom Chef de Corps - Chef de Corps adjoint - Sekretär - Kassierer Instruktor - Jugendleiter und der Kassenrevisoren;
- die geheime Abberufung vom Chef de Corps - Chef de Corps adjoint - Instruktor und Jugendleiter;
- die Genehmigung der Tätigkeits- Kassen- und Kassenrevisorenberichte;
- die Entlastung des Kassierers;
- die Festlegung der Mitgliedsbeiträge;
- die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- die Abänderung der Wehrstatuten gemäss Art. 8 des Gesetzes vom 21. April 1928;
- die Beratung und Entscheidung über sonstige wichtige Angelegenheiten innerhalb der Wehr, die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- die Gutheissung des jährlichen Budgets;
- die Auflösung der Vereinigung gemäss Art. 20 des Gesetzes vom 21. April 1928.

Art. 32.

1. Ausser einer Statutenänderung ist die Generalversammlung beschlussfähig wenn mindestens die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt nur über 1 Stimme. Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst.

Im Falle wo die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder nicht anwesend ist, kann sofort eine zweite Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Falle dann beschlussfähig ist.

Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

2. Gemäss Art. 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 kann die Generalversammlung nur über eine Statutenänderung abstimmen, wenn die zur Änderung anstehenden Artikel im Einberufungsschreiben aufgeführt waren. Es müssen ausserdem mindestens 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sein. Um eine Änderung zu beschliessen ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich.

Im Falle wo die 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder nicht anwesend sind, kann sofort eine zweite Generalversammlung einberufen werden, welche dann in jedem Falle, ebenfalls mit einer 2/3 Stimmenmehrheit, beschlussfähig ist. Dieser Beschluss muss vom Zivilgericht bestätigt werden.

3. Wenn es bei der Umänderung jedoch um den Zweck geht zu dem die Vereinigung gegründet wurde, gelten folgende Regeln:

- a) die zweite Generalversammlung hat nur Gültigkeit wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder anwesend ist;
- b) ein Beschluss kann in der einen und in der anderen Generalversammlung nur mit einer 3/4 Stimmenmehrheit gefasst werden;
- c) wenn, in der zweiten Generalversammlung keine 2/3 der Mitglieder anwesend sind, muss der Beschluss vom Zivilgericht bestätigt werden.

Kapitel V. - Sekretariat

Art. 33. Der Sekretär der Wehr:

- führt das Mitgliederverzeichnis (Stammliste). Dieses muss, ausser den Personalangaben wie Name, Vorname, Geburtsort und -datum sowie Wohnort der Mitglieder, auch die stets fortlaufende Stammlistennummer, das Eintritt - und das Austrittsdatum derselben beinhalten. Mitglieder der Jugendfeuerwehr werden im Mitgliederverzeichnis genauso geführt wie die Erwachsenen;
- erledigt schriftliche Arbeiten, wie Korrespondenz, Einberufung zur Generalversammlung, Vorstandssitzungen, Ausgängen, Veranstaltungen, Übungen und Kursen usw.;
- verfasst Berichte über Vorstandssitzungen und Generalversammlungen.

Kapitel VI. - Kassenwesen und Geschäftsjahr

Art. 34. Das Kassenwesen wird vom Kassierer der Wehr versehen. Er führt ordnungsgemäss Buch über Einnahmen und Ausgaben und legt Rechnung ab. Kassen- und Buchführung sind jährlich, nach Ablauf des Geschäftsjahres abzuschliessen und von zwei Kassenrevisoren zu prüfen und abzuzeichnen. Die Kassenrevisoren berichten der Generalversammlung. Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

Art. 35. Der Präsident und der Kassierer können, jeder einzeln und unbeschränkt, die Bankgeschäfte der Vereinigung erledigen.

Art. 36. Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

Kapitel VII. - Auflösung

Art. 37.

1. Die Auflösung der Vereinigung geschieht gemäss Art. 20 des Gesetzes vom 21. April 1928. In einer eigens zu diesem Zwecke einberufenen Generalversammlung müssen 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sein.

Wenn diese Bedingung nicht erfüllt ist kann eine zweite Generalversammlung einberufen werden. Diese ist dann in jedem Falle beschlussfähig egal wie viele stimmberechtigte Mitglieder anwesend sind.

Zur Auflösung ist in jedem Falle eine 2/3 Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder erforderlich.

Sollte der Beschluss, die Vereinigung aufzulösen, in einer Generalversammlung gefasst werden in der keine 2/3 der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind so muss dieser Beschluss vom Zivilgericht bestätigt werden.

2. Eine Auflösung der Vereinigung kann auch erfolgen wenn die Zahl der aktiven Mitglieder so weit absinkt dass es nicht mehr möglich ist die von ihr eingegangenen Verpflichtungen zu erfüllen respektiv unter 3 (drei) fällt, gemäss Art. 7 dieser Statuten.

Art. 38. Bei Auflösung der Vereinigung besteht für Mitglieder keinerlei Recht auf Auszahlung oder Rückerstattung von Geld oder Material.

Art. 39. Im Falle einer Auflösung wird, nach Begleichung aller Schulden, das Vermögen und Vereinseigentum der Gemeinde zur Verwaltung übergeben, mit dem Auftrag dasselbe einer neuen, dem Luxemburger Landesfeuerwehrverbande anzugliedernden Wehr, mit den gleichen Zielen, zu übergeben.

Kapitel VIII. - Allgemeine Verfügungen

Art. 40. Die Wehr übernimmt keine Haftung für eventuell im Dienste erlittene Schäden. Schadensansprüche können nur nach den geltenden oder gesetzlichen Regeln gestellt werden.

Art. 41. Die Vereinigung SAPEURS-POMPIERS, BEYREN, Association sans but lucratif resp. POMPJEEN BEYREN, Verenegong ouni Gewinnzweck übernimmt alle historischen und materiellen Rechte und Verpflichtungen sowie die personellen Besetzungen der bisherigen FREIWILLIGEN FEUERWEHR BEYREN.

Art. 42. Die gegenwärtigen Statuten ersetzen alle vorher bestandenen Bestimmungen.

Art. 43. Für alle in den gegenwärtigen Statuten nicht ausdrücklich vorgesehenen Fällen gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, die Satzungen und Richtlinien des Luxemburger Landesfeuerwehrverbandes, die grossherzoglichen und ministeriellen Reglemente betreffend das Feuerlösch- und Rettungswesen.

Kapitel IX. - Aktueller Verwaltungsrat (Vorstand)

Präsident (Chef de Corps): Rock Fernand;
 Vizepräsident (Chef de Corps Adjoint): Hopp Armand;
 Sekretär: ff. Rock Fernand;
 Kassierer: Rock Guy;
 Instruktor: ff. Rock Fernand;
 Jugendleiter: unbesetzt;
 Beisitzende: Fettes Ferdinand;
 Nilles Jean-Pierre;
 Zemmes Emile.

Die gegenwärtigen Statuten wurden von der Generalversammlung, vom 19. Oktober 2003 einstimmig gutgeheissen und angenommen.

Beyren, den 19. Oktober 2003.

Nachstehend die einzelnen Unterschriften:

Mitgliederliste vom 19. Oktober 2003

Back Mario,
Eischen Henri,
Fettes Ferdinand,
Gales Laurent,
Hoffmann Pierre,
Hopp Armand,
Nilles Jean-Pierre,
Paiva David,
Rettel Olivier,
Rock Fernand,
Rock Guy,
Rollinger Roger,
Valstar Leen,
Zemmes Emile.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05916. – Reçu 628 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083925.3/000/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ELECTRA PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 78.851.

EXTRAIT

Il résulte d'un extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé datée du 25 novembre 2003, enregistrée à Luxembourg - Sociétés, le 4 décembre 2003, réf. LSO-AL01254, que

Monsieur Steve O'Keefe, né le 24 août 1954 à Londres/Grande-Bretagne, demeurant à 65, Kingsway, WC2B 6QT, Londres/Grande-Bretagne, a démissionné en tant qu'administrateur B de la Société et ceci avec effet au 25 novembre 2003.

Egalement, décharge pleine et entière lui a été donnée concernant l'exécution de son mandat jusqu'au 25 novembre 2003.

Madame Constance Adele Elizabeth Helyar, née le 13 février 1948 à Guernsey/Iles Anglo-Normandes, avec adresse professionnelle à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey/Iles Anglo-Normandes, a été nommé nouvel administrateur B et ceci avec effet au 25 novembre 2003.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs A:

- Monsieur David Harvey, né le 30 avril 1947 à Londres/Grande-Bretagne, demeurant à 2B, Rock House, Gardiners Road, Gibraltar/Gibraltar.

- Madame Kristel Segers, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, demeurant à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Administrateurs B:

- Monsieur Steve Ozin, né le 7 décembre 1962 à Londres/Grande-Bretagne, 65, Kingsway, WC2B 6QT, Londres/Grande-Bretagne.

- Madame Julie Jones, née le 6 mai 1969 à Glasgow, Ecosse, avec adresse professionnelle à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey/Iles Anglo-Normandes.

- Madame Constance Adele Elizabeth Helyar, née le 13 février 1948 à Guernsey/Iles Anglo-Normandes, avec adresse professionnelle à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey/Iles Anglo-Normandes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(083857.3/230/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

VALNOC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.380.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083344.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

REFERENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 85.589.

Le siège de la société REFERENCE, S.à r.l., sise au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 85.589, a été dénoncé avec effet au 5 décembre 2003 par son agent domiciliaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

FIRST TRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL04106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083683.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GOLF SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 45.592.

RECTIFICATIF

Extrait

Il y a lieu de lire dans l'extrait enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 1, déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001, que:

- L'Assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts afférents aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital de la société est fixé trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune entièrement libérée.

En remplacement de:

«Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250), d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083708.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

HORAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.848.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2003

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083759.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GOLF SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 45.592.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 décembre 2003 que:
- Monsieur Peter Luc Oei, demeurant 68, Johan Wagenaarlaan, 2102 GD Heemsteede, Pays-Bas, a été nommé Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de Monsieur Evert Jozef Jacobus Meilink, démissionnaire.
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, au 122, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083711.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 82.398.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature.

(083707.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.398.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue au siège social à Luxembourg, extraordinairement le 6 octobre 2003 à 10.30 heures

L'assemblée générale approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats des administrateurs suivants: Monsieur Ernesto José Monteiro, AMACO (LUXEMBOURG) S.A. et de Madame Petra J.S. Dunselman en tant qu'administrateurs, et nomination de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour une durée d'un an en remplacement de HRT REVISION, S.à r.l., Luxembourg, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour la société

P. J.S. Dunselman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083706.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

FOOD AND BULK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 82.398.

Extract of the resolution passed on 6 October 2003 by the board of directors of the company

It was resolved to transfer the registered office of the company from its present address to 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg with immediate effect.

Translation into French, Traduction en français:

Extrait des décisions prises en date du 6 octobre 2003 par les gérants de la société

Il est décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Certified true extract - Extrait certifié conforme

P. Dunselman / E. Monteiro

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083704.3/806/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

CENTRAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.836.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société,
tenu à Luxembourg, le 4 décembre 2003

Les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2002 sont approuvés.

Les comptes annuels et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 sont approuvés:

2002:

- Résultats reportés EUR - 50.560,83

La nomination de Monsieur Manuel Bordignon, résidant à Mompach, Luxembourg, au poste d'administrateur est ratifiée.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

CENTRAL ESTATE INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083723.1//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ALTERNATIVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.125.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083687.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ALTERNATIVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.125.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083685.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.744.

L'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 novembre 2003 a ratifié la décision du conseil d'administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette assemblée a ratifié la décision du conseil d'administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Enfin cette assemblée a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083760.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

S.L.F INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.830.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Roger Henry, administrateur de sociétés, demeurant à 16 Lotis, Les Grands Jardins à F-54810 Longlaville.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Pétange une société anonyme sous la dénomination de S.L.F INVEST S.A. (R. C. n° B 83.830) constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial C n° 225 du 9 février 2002, page 10757;

- que la totalité des cent actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros chacune de la société S.L.F INVEST S.A., ont été réunies entre les mains de Monsieur Roger Henry, préqualifié;

- que Monsieur Roger Henry, préqualifié, actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme S.L.F INVEST S.A., décharge pleine et entière étant accordée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société;

- que Monsieur Roger Henry, préqualifié, déclare en outre que la liquidation de la société S.L.F INVEST S.A. a été achevée et que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Les actions de la société ont été obliérées.

Frais

Les frais du présent acte son estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 790,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Henry, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2003, vol. 892, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 9 décembre 2003.

G. d'Huart.

(083772.3/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BARSAC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.460.

STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 5 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BARSAC INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 24 avril de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2.- La société CRITERIA, S.à r.l., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille et cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénomné, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2003, vol. 881, fol. 53, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2003.

J.-J. Wagner.

(084389.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

PRINCEBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

G. Lecuit.

(083461.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

GREEN LIFE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.308.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2000

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Anna Maria Carlo Dandolo, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Fadi Habib Samaha, aux fonctions d'administrateur;
- Madame Martha Toufic Rahal, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083761.3/550/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BALDI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.259.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 novembre 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Sabine Plattner, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gérard Birchen. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour BALDI HOLDING S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083809.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

VECTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 21.417.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

VECTOR HOLDING

Signature

(083336.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2003.

SANTROPA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083345.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

ALBIMED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 78.732.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083346.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

RAWI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.316.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

Signature.

(083347.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

LES PROPRIETAIRES REUNIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 54.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02518, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour la gérance

Signature

(083357.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

VECTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 21.417.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

VECTOR HOLDING S.A.

Signature

(083382.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

SIFOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 68.623.

Il est rappelé que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2002, la démission de Monsieur Marc Van Hoek a été acceptée en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, mandats pour lesquels il a reçu entière décharge.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083714.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

DATA & HANDLING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 97.458.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.765; ici représentée par Mademoiselle Frédérique Duculot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2003.

2. Monsieur Jean-Claude Bercaire, indépendant, né à Paris (France) le 27 octobre 1947, demeurant 57, rue Glesener, à L-1631 Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Frédérique Duculot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 28 octobre 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DATA & HANDLING SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services administratifs à toutes entreprises situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, à l'exclusion de toute activité rentrant dans l'exercice des professions d'expert-comptable et de conseil économique.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apports, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou de toute autre manière, pour son propre compte ou pour compte de tiers, dans toutes sociétés, entreprises, associations, affaires et opérations ayant un objet similaire, analogue, connexe ou même différent du sien, pour autant que dans ce dernier cas l'objet de la société, de l'entreprise ou de l'opération considérée soit de nature à concourir à la réalisation de son objet.

Elle peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. préqualifiée: une action	1
2. Monsieur Jean-Claude Bercaire prénommé: quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.852;
 b) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.765;
 c) Monsieur Jean-Claude Bercaire prénommé.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.699.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un membre du Conseil d'Administration et notamment à Monsieur Jean-Claude Bercaire prénommé.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Jean-Claude Bercaire prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Duculot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, vol. 141S, fol. 8, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

G. Lecuit.

(084323.3/220/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

GRANT FINANCE & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 84.601.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2003, réf. LSO-AL01832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

GRANT FINANCE & CO S.A.

Signature

(083384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 243.357.000,00 USD.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.119.

Suite aux décisions de l'associé unique prises en date du 15 octobre 2003:

- la démission de ses fonctions de gérant «B» de Monsieur Maarten van de Vaart a été acceptée et ratifiée et décharge lui a été donné pour l'exercice de ses fonctions jusqu'au 15 octobre 2003;

- la nomination aux fonctions de gérant «B» de Monsieur Carl Speecke, en remplacement de Monsieur Maarten van de Vaart, a été acceptée avec effet au 15 octobre 2003;

- la nomination aux fonctions de gérant «B» de Madame Ruth Brand a été acceptée avec effet au 15 octobre 2003.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2003.

Pour MONARCHY ENTERPRISES, S.à r.l.

R. Brand / C. Speecke

Gérant «B» / Gérant «B»

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083762.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ELLMER & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 21.933.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2003.

ELLMER & CO S.A.

Signature

(083385.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

STEADY FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 90.407.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2003.

STEADY FINANCE CORPORATION S.A.

Signature

(083388.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

TRICOLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 41.187.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société
tenue à Luxembourg, le 25 novembre 2003*

Les rapports de gestion du conseil d'administration concernant les exercices clôturés aux 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 et les rapports du commissaire aux comptes concernant les exercices clôturés aux 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998 sont approuvés.

Les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 sont approuvés. Les résultats des exercices sont affectés de la manière suivante:

1994:		
- Résultats reportés	NLG	- 104.960,52
1995:		
- Résultats reportés	NLG	48.893,17
1996:		
- Résultats reportés	NLG	4.891,49
1997:		
- Résultats reportés	NLG	3.234,44
1998:		
- Résultats reportés	NLG	-1.948,93
1999:		
- Résultats reportés	LUF	985.325,00
2000:		
- Résultats reportés	LUF	301.673,00
2001:		
- Résultats reportés	LUF	218.978,00

Décharge est donnée aux administrateurs Monsieur L. Van Den Berg et Madame Y. Schutz et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001. Décharge n'est pas donnée à l'ex-administrateur Madame Nicole Clabbers - de Deken pour l'exercice de son mandat au cours des années 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.

Quant à la décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social pour les exercices clôturés aux 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

TRICOLOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083736.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

TRICOLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 41.187.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société
tenue à Luxembourg, le 28 novembre 2003*

Le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 sont approuvés.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2002 sont approuvés. Le résultat de l'exercice 2002 est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés. EUR - 61.239,79 (perte)

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Quant à la décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Pour réquisition et publication
TRICOLOR S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083733.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

HAEGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 40.753.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

HAEGIN S.A.
Signature

(083390.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 36.112.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 11 décembre 2003 que:

- Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083695.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

JOTRADE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.160.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

JOTRADE INVESTMENT S.A.

Signatures

(083392.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2003.

METHODS LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 73.228.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, réf. LSO-AL03946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

A. Engelschenschilt / F. Vancauwenberghe

Administrateur / Administrateur

(083678.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

APRILIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(083691.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

SUN-GOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 53.426.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083693.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

**COMPTOIR IMMOBILIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme,
(anc. WORLD SOFTWARE TECHNOLOGY S.A.).**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 69.381.

Le bilan abrégé au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(083709.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

RECYCLING INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 65.594.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(083710.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

EDMOND WELTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 238, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.544.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EDMOND WELTER & FILS, S.à r.l.

Signature

(083719.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

KREIZHECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, route du Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.511.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL02189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KREIZHECK, S.à r.l.

Signature

(083725.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

KALIFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.933.

L'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 novembre 2003 a ratifié la décision du conseil d'administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette assemblée a ratifié la décision du conseil d'administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Enfin cette assemblée a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Document aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour KALIFA S.A.

R. Hovenier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083766.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

G-EQUITY FIX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.792.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02819, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(083921.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PANEL CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.233.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02823, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(083922.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

BELU CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue de Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.218.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02826, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

(083923.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

CRELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.894.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 2 décembre 2003, a renouvelé les mandats des administrateurs pour un terme de six ans.

Madame Nicole Thommes et Monsieur Marc Koeune ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Davide Mottis, domicilié professionnellement à Lugano, Suisse;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Andrea Dany, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Christophe Dermine de sa fonction de commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2002. La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083930.3/693/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

GAMMAFUND CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.223.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02833, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(083924.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

PATRON HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.605.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 janvier 2002

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme administrateur de la société PATRON HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. Monsieur Baljit Johal, comptable, né le 1^{er} mars 1966 à Nottingham Grande-Bretagne et résidant professionnellement à PATRON CAPITAL LIMITED, 41, Dover Street, London, W1S 4NS.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2003, réf. LSO-AL04364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083952.3/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

ALEXANDROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 13, rue Large.

R. C. Luxembourg B 76.098.

Extrait du rapport de gestion aux associés sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2002, en date du 13 novembre 2003

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant en date du 13 novembre 2003, a pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés;

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2002 est affecté de la manière suivante:

2002:

- Résultats reportés. EUR - 3.824.253,85 (perte)

Décharge est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

ALEXANDROS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083739.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

TULGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 51.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03460, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(084059.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

UNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 50.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03459, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(084061.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

LENCOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C: Luxembourg B 39.345.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(084062.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

RIOSAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2003, réf. LSO-AL03450, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Slendzak

Administrateur

(084063.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2003.
